



Fédération Suisse de Twirling Baton
Schweizerischer Twirling Baton Verband
Federazione Svizzera di Twirling Baton

REGLEMENT DU OPEN INTERNATIONAL

Section I	Règles générales
Section II	Organisation des compétitions
Section III	Disciplines
Section IV	Règles du concours

Valable dès le 1^{er} décembre 2018

SECTION I

I. REGLES GENERALES

1. LICENCE OBLIGATOIRE

- 1.1. La participation à l'Open des disciplines techniques est ouverte à tous les athlètes possédant une licence d'une fédération membre WBTF (world baton twirling federation) ou WFNBTAA (world federation national baton twirling association).

2. INSCRIPTION

- 2.1. Les inscriptions dûment remplies doivent parvenir à la Commission Technique (**ci-après nommée CT**) dans les délais mentionnés sur les feuilles d'inscriptions. Les athlètes inscrits au Championnat suisse de disciplines techniques sont automatiquement inscrits à l'Open. Seuls les athlètes inscrits peuvent concourir. Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Aucun changement d'athlètes ne peut intervenir après les inscriptions validées. Tout changement intervenu avant validation sera facturé à raison de CHF 100.-.
- 2.2. Les clubs ont la possibilité d'inscrire un athlète d'un autre club pour la catégorie artistic pair. Ils doivent cependant concourir sous le nom d'un seul club. Les athlètes ne peuvent en aucun cas concourir deux fois dans la même division (âge) d'une catégorie.
- 2.3. Pour les athlètes de la fédération suisse de twirling bâton (ci-après FSTB) : seuls les athlètes ayant obtenu les degrés et les solos Twirl Routines conformément à leur catégorie et division peuvent s'inscrire au Championnat Suisse des DT et donc à l'Open. Un fichier concernant ces exigences est à disposition des clubs sur le site Internet de la FSTB. Des éventuels changements sont communiqués en début de saison.

3. TIRAGE AU SORT

- 3.1. L'ordre de passage pour la première manche est déterminé par un **tirage** au sort effectué par la CT ou le Comité central (**ci-après nommé CC**). Le résultat en est communiqué sur le site Internet de la FSTB.
Pour **la manche finale de l'Open**, l'ordre de passage **sera** l'ordre inverse du classement.

4. SURFACE DE PRODUCTION

- 4.1. Dimension du praticable (à délimiter par du scotch) :
solos 1, 2 et 3 bâtons: 6 m x 6 m
Artistic Twirl, Artistic Pair: 6 m x 12 m

5. MUSIQUE

- 5.1. Les musiques sont imposés et identiques à celles des compétitions internationales WBTF (solos 1 bâton, solos 2-3 bâtons, Artistic Twirl et Pair). Les musiques sont mises à disposition par la FSTB sur son site Internet.
- 5.2. Un défaut ou un arrêt de la musique, lors de la présentation, permet au solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair, de recommencer à la fin de sa catégorie.

7. VESTIAIRES

- 7.1. Uniquement les moniteurs et les personnes mandatées par le club peuvent accompagner les athlètes dans les vestiaires. En cas de problème, la responsabilité sera attribuée au club concerné.

8. CEREMONIES

- 8.1. Une cérémonie officielle d'ouverture a lieu au début du concours. Tous les athlètes participant à l'Open doivent être présents. La cérémonie officielle de clôture a lieu lors des finales de l'Open le dimanche. Tous les finalistes doivent donc être présents.
- 8.2. Les résultats des concours sont annoncés à la fin de la journée, d'entente avec le Président FSTB, lors d'une cérémonie courte et variée au gré de l'organisateur. La présence des athlètes est obligatoire. Les résultats ne sont pas distribués mais disponibles sur le site officiel de la fédération au plus tard le jour suivant la compétition.
- 8.3. L'absence d'un athlète à une cérémonie de clôture peut être excusée à condition d'en faire la demande au Comité central.

9. ECHAUFFEMENT

- 9.1. Les périodes d'échauffement sont réservées uniquement aux athlètes concernés selon les consignes du speaker (un membre CC ou CT). Le speaker doit être présent auprès de la sonorisation pendant toute la période des échauffements.
- 9.2. Seuls les moniteurs des athlètes inscrits sont autorisés à pénétrer sur le praticable pour les échauffements.

10. FLOOR MONITOR

- 10.1. Les licences doivent être déposées au « Floor Monitor » avant le début de la compétition (avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue).
- 10.2. Contrôle : - Solos 1-2-3 Bâtons: 10 minutes avant leur prestation
 - Artistic Twirl, Artistic Pair: 10 minutes avant leur prestation

Le contrôle est fait avant l'entrée des athlètes sur le praticable par un membre de la CT ou du CC. Ensuite, les athlètes doivent rester aux abords du praticable. Seuls les moniteurs officiels peuvent rester auprès des athlètes jusqu'à leur entrée sur le praticable, **mais ne peuvent pas les accompagner.**

- 10.3. Il doit y avoir une table à l'entrée du praticable près du « Floor Monitor » avec de la poudre que chacun peut utiliser à la vue de tous.
- 10.4. Aucune substance, telle que poudre ou autre, ne peut être utilisée par un athlète sur le praticable. Les athlètes peuvent emporter un essuie-mains sur le praticable.
- 10.5. Tout solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair, qui ne se présente pas au contrôle du « Floor Monitor », est considéré comme en retard. Il est donc disqualifié. La compétition sera interrompue et le Collège des juges **(ci-après nommée CJ)** avisé par un membre de la CT du « Floor Monitor ». Il relève de la responsabilité du moniteur de présenter ses athlètes à temps et à l'heure.
- 10.6. Si un solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair, ne se présente pas, le concurrent suivant aura suffisamment de temps pour se préparer.

11. ENTREE SUR LE PRATICABLE

- 11.1. L'entrée sur le praticable s'effectue selon les indications du speaker.
- 11.2. Les solos 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair, doivent exécuter leur entrée et leur sortie sans musique. Si la salle le permet, entrée à la gauche, sortie à la droite des juges.

12. REPRESENTANT DU CLUB

- 12.1. Un représentant majeur du club doit être présent.

13. NOTES

- 13.1. Les notes sont annoncées et / ou affichées après le passage du solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair.

14. RECLAMATIONS

- 14.1. Les réclamations peuvent être formulées uniquement sur les conditions matérielles et techniques. Elles doivent être communiquées à la Présidente de la CT dès la fin de la catégorie.
- 14.2. Aucune réclamation ne peut être formulée, par conséquent, aucune réponse ne sera donnée sur la notation du CJ. Il en est de même sur les pénalités infligées par les membres de la CT du « Floor Monitor » et du CJ.

15. DOPAGE

- 15.1. La procédure antidopage est réglée et disciplinée en conformité à la section XI des statuts FSTB et les dispositions établies par les institutions nationales sportives (Swiss Olympic Association, ci-après nommée SOA), internationales (World Baton Twirling Federation World Dance Sport Federation) dont la FSTB est membre.
- 15.2. Des contrôles antidopage peuvent être effectués avant, pendant et après les compétitions par SOA. Les sanctions sont du ressort SOA.

16. TENUE VESTIMENTAIRE ET BÂTON

- 16.1. Dans tous les cas, la tenue vestimentaire devra être **sportive et décente** sous peine de non-présentation sur le praticable.
- 16.2. Costume
Tous les athlètes (filles et garçons) doivent porter un costume de leur choix en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.
Il est interdit de porter un costume qui recouvre la paume des mains.

Chaussures et collants

Tous les athlètes (filles et garçons) doivent porter des chaussures de leur choix en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport. Les semelles des chaussures doivent être conformes aux règlements des installations (salle de gymnastique).
Chaussettes ou collants libres, en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Cheveux et accessoires

Les cheveux doivent être sécurisés par n'importe quel moyen en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Les accessoires dans les cheveux peuvent être utilisés, en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Aucun bijou, ni piercing n'est autorisé. Il est conseillé de couvrir les tatouages visibles.

Maquillage

Un maquillage de scène modéré, afin de faire ressortir les traits naturels du visage, est recommandé. Quel que soit le maquillage, il doit être fait en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport. Sont interdits :

- la peinture pour le corps ou pour le visage ;
- toute chose collée sur le corps ou sur le visage ;
- les dessins et imprimés sur le corps ou sur le visage.

Bâton

La couleur du bâton est libre, excepté les embouts qui doivent être blancs.

Si du scotch est utilisé, il ne doit pas recouvrir plus de la moitié de la longueur du bâton.

16.3. Tout athlète est tenu d'avoir une tenue vestimentaire de réserve.

16.4. La CT se réserve le droit de faire modifier toute tenue vestimentaire, maquillage et coiffure non conforme.

17. PHOTOS

17.1. Il n'est permis aucun flash ou lumière spéciale pour la photographie durant les performances des athlètes. Dans le cas où un avertissement ne serait pas suffisant, la personne sera éloignée de la salle du concours.

18. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : ATHLETES

18.1. La disqualification ou suspension immédiate peut être prononcée pour :

- toute attitude personnelle offrant un signe de non-sportivité;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- falsification du nom, de l'âge et de l'adresse;
- manifestation intempestive et déplacée après la proclamation des résultats;
- résultat positif à un contrôle antidopage;
- substance sur le bâton ou le corps (seule la poudre contre la transpiration est autorisée sur les parties du corps en contact avec le bâton);
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

18.2. En cas d'événement inhabituel, la CT et le CJ informeront le Comité Central à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose le jour même. Si le cas est considéré de moindre importance un avertissement sera donné.

19. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : CLUBS

19.1. Une amende de CHF 300.- à CHF 500.- (selon la gravité) est infligée au club dont fait partie l'athlète, le dirigeant, le moniteur, les supporters, pour :

- toute attitude personnelle démontrant un signe antisportif;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- manifestation intempestive et déplacée pendant la compétition et après la proclamation des résultats;
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

19.2. En cas d'événement inhabituel, la CT et le CJ informeront le CC à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose.

20. DROIT DE RECOURS

20.1. Conformément aux statuts FSTB en vigueur.

SECTION II

II. ORGANISATION DES COMPETITIONS

21. STRUCTURE

L'Open présente les disciplines techniques des catégories solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair.

22. COMPETITIONS

22.1 La compétition Open se déroule sur deux manches : round préliminaire et round final. L'Open a lieu en même temps que le Championnat suisse des disciplines techniques.

22.2 Pour les athlètes FSTB, après avoir sorti du classement les athlètes des autres fédérations : les premiers six classés de chaque division individuelle des disciplines techniques (10 si plus de 20 inscrits) et les premiers quatre Artistic Pairs (6 si plus de 12 inscrits) de chaque division seront qualifiés pour la finale du Championnat suisse des disciplines techniques.

SECTION III

III. DISCIPLINES

23. CATEGORIE : SOLOS 1-2-3 BATONS

23.1 DEFINITION

Le solo est la discipline de base qui permet d'être à l'aise dans les autres disciplines. Avec le solo, l'athlète peut améliorer la technique et la maîtrise du Twirling. Dans cette discipline, l'accent est mis sur l'exécution et le niveau technique du bâton. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.44 pour le solo 1 bâton et de 1 min.29 pour le solo 2-3 bâtons.

23.2 DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR 1	jusqu'à 14 ans
JUNIOR 2	jusqu'à 17 ans
SENIOR	jusqu'à 21 ans
ADULTE	dès 22 ans

24. CATEGORIE : ARTISTIC TWIRL

24.1 DEFINITION

L'Artistic Twirl est la discipline intermédiaire entre le solo 1 bâton et le freestyle. Il s'agit donc d'un passage important. Avec l'Artistic Twirl, l'athlète vise à acquérir plus de sûreté dans le maniement du bâton et dans la gestion de la technique, tout en montrant aussi le côté artistique. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.40.

24.2 DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR 1	jusqu'à 14 ans
JUNIOR 2	jusqu'à 17 ans
SENIOR	jusqu'à 21 ans
ADULTE	dès 22 ans

25. CATEGORIE : ARTISTIC PAIR

25.1. DEFINITION

L'Artistic Pair est la discipline intermédiaire entre le solo et les disciplines de danse (en particulier le duo). Il s'agit donc d'un passage important. Avec l'Artistic Pair les athlètes peuvent acquérir plus de sûreté dans le maniement du bâton et dans la gestion de la technique, tout en démontrant aussi leur côté artistique. Le travail en duo est très important, ainsi que l'ensemble, celui-ci étant particulièrement nécessaire dans cette discipline. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.40.

25.2. DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR	dès 12 jusqu'à 17 ans Age junior maximum
SENIOR	jusqu'à 21 ans Age senior maximum
ADULTE	dès 22 ans

25.3. DIVISION

Le duo peut être mixte. L'âge de l'athlète le plus âgé détermine la division de l'Artistic Pair. Par exemple :
si l'Artistic Pair se compose d'un athlète junior et d'un athlète senior, le duo concourra dans la division senior.

SECTION IV

IV. REGLES DU CONCOURS

26. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, le Président des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. L'athlète passera le dernier de sa division.

27. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un athlète est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, il doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision du Président des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Par circonstance inhabituelle, il faut entendre toute force majeure et circonstance extérieure et étrangère à la compétition

Si un athlète ou une équipe quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, il est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint.

En disciplines de danse, il faut considérer que pour le freestyle, le solo danse twirl et le duo, division minime et junior, le temps minimum est de 1 min. 30 et pour la division senior de 2 min. Pour les teams et groupes, division minime, le temps minimum est de 2 min.30 et pour les divisions junior et senior de 3 min. Pour les disciplines techniques, si le temps minimum est atteint (1 minute), la prestation sera évaluée, **sinon** l'athlète sera disqualifié. Pour les solos Twirl Routines : la Routine doit être exécutée dans sa totalité, l'absence d'un ou plusieurs mouvements est pénalisée comme une chute du bâton (voir jugement des Routines).

28. BLESSURE

28.1. BLESSURE AVANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse avant son passage en compétition (ex: lors de l'échauffement officiel) et son état de santé le permet selon l'appréciation d'un médecin (ou d'une personne qualifiée et compétente en médecine), il pourra passer dernier de sa division. Autrement l'athlète sera disqualifié. Pour la catégorie Artistic Pair, selon l'appréciation d'un médecin (ou une personne qualifiée et compétente en médecine, le club pourra décider si l'exercice sera présenté par les mêmes athlètes ou par le remplaçant. Dans le cas où aucun remplaçant inscrit n'est présent et que l'athlète titulaire n'est pas autorisé au niveau médical à se présenter sur le praticable l'Artistic Pair sera disqualifié.

28.2. BLESSURE PENDANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse et qu'il doit quitter le praticable pendant sa performance, c'est le temps minimum qui fait foi. Si le temps minimum est atteint (1 minute), la prestation sera évaluée, sinon l'athlète sera disqualifié.

29. NOTES

- 29.1. Le système de jugement en vigueur à l'International Cup est utilisé conformément aux règles données par le Collège des juges WBTF.
L'échelle pour toutes ces disciplines est comprise entre 0.5 et 10.0.

Le classement est établi grâce aux points attribués aux positions (rang). En cas d'ex-æquo, le classement sera établi sur la base du total des notes.

29.2. TITRE

L'athlète qui aura le plus petit nombre de points selon les positions obtenues sur le classement des deux manches (préliminaire et finale) sera le champion de l'Open.

30. PENALITES

30.1. DISCIPLINES TECHNIQUES

Une pénalité de 0.1 est infligée par chute ou sortie du praticable et de 1.0 lors de l'exécution d'un mouvement interdit selon les règles WBTF.

30.2. AUTRES PENALITES

D'autres pénalités peuvent être attribuées par le CJ et la CT, mais elles doivent être communiquées lors de l'AG.

31. CLASSEMENT

La compétition, ainsi que le résultat est mixte dans chaque division. Les filles et les garçons sont séparés pour le classement final.

Ce règlement a été ratifié par le CC le 1^{er} décembre 2018

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré